

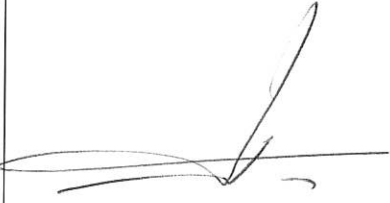
PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
12	0

Date de convocation
05/07/2023

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 26/07/2023

Acte affiché le : 26/07/2023

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, Tugdual Braban, Jean-François Dumonteil, Catherine Henry, Joëlle Le Bihan, Rollande Le Borgne, Rémy Le Vot, Jean-Charles Lohé, Michel Morvant, Éric Prigent, Bernard Saliou, Patrick Urien.

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Dominique Cogen, Renée Courtel, Françoise Guillerm, Hubert Le Lann, René Le Moullec, Sandra Le Nouvel, Jacqueline Mazéas, Jean-Yves Philippe, Guillaume Robic.

Suppléant présent votant :

Suppléant excusé : Christophe Daniel

L'An deux mille vingt-trois, le 12 juillet s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Lohé.

Validation des fiches actions du Contrat Local de Santé pour la période 2023-2027

Le Pays du Centre Ouest Bretagne est engagé depuis près de 20 ans en matière de santé. En 2003, alerté par son Conseil de développement sur les inégalités de santé et les indicateurs de santé de la population, le Pays COB décide de s'engager dans le dispositif d'Animation Territoriale de Santé, centré sur la prévention et promotion de la santé. Dès 2006, les questions de démographie médicale libérale et d'offre de soins à l'hôpital de Carhaix deviennent une problématique portée par les élus du Pays COB et son Conseil de Développement.

En 2011, les acteurs locaux décident de créer une Commission Santé au sein du Conseil de Développement afin de rassembler les professionnels de la santé au sens large (acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, professionnels libéraux, acteurs de la prévention, syndicats et élus), épousant en cela le spectre de compétences des ARS (loi HPST).

En juin 2012, le Pays COB a signé un premier CLS pour une durée de 3 ans avec l'Agence Régionale de Santé Bretagne et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Ce contrat, établi à

partir du projet territorial de santé du Pays COB est le résultat de réflexions menées avec les acteurs du territoire entre 2011 et 2012. Il a été prolongé par avenant pour deux années supplémentaires, jusqu'en 2017. Un deuxième CLS est conclu en 2017 pour 3 ans prolongé de deux ans par avenant. Le Contrat Local de Santé 2023-2028 est donc le 3ème CLS porté par le Pays du Centre Ouest Bretagne.

Ce troisième Contrat Local de Santé s'inscrit dans un contexte particulièrement délicat en matière d'offre de santé, d'accès aux droits et aux soins.

Le CLS a pour objectifs de :

- Partager des objectifs de santé entre une collectivité et l'agence régionale de santé ;
- Faire partager les priorités de santé par les citoyens d'une collectivité et les associer à la définition des politiques ;
- Affiner et compléter le diagnostic local de santé grâce aux outils d'observation mis en place par la collectivité et faire remonter les besoins et les demandes des concitoyens ;
- Bénéficier de la connaissance qu'a la collectivité de la population, des réseaux associatifs et professionnels, de la réalité des quartiers pour améliorer l'efficacité des actions en santé, notamment de prévention ;
- Mieux prendre en compte et réduire les inégalités d'accès à la prévention ou aux soins ;
- Soutenir la collectivité dans sa volonté de prendre en compte la santé dans toutes les politiques conduites par le territoire en développant des stratégies cohérentes et coordonnées de mise en œuvre d'activités visant un même objectif de santé, pour exemples, en matière de lutte contre l'obésité (information, formation, actions sur la restauration collective, actions sur l'offre et l'accès à l'activité physique, etc.), logements, déplacements, loisirs et culture.

Pour le Pays Centre Ouest Bretagne, il associe l'ARS Bretagne, avec le concours des acteurs engagés et partenaires de réponses coordonnées, pour apporter les axes de travail concrétisés de la manière suivante :

5 thématiques :

a) Attractivité des métiers et du territoire

Comprenant **4 fiches actions** : attractivité des métiers, attractivité du territoire, développer la formation et exercice coordonné

b) Prévention de la Santé et santé environnementale

Comprenant **8 fiches actions** : Urbanisme Favorable à la Santé, personnes âgées, maladies cardio-vasculaires, addictions, cancer, santé environnement, activité physique, violences intrafamiliales

c) Santé mentale comprenant **1 fiche action** de déploiement du CLSM

d) Parcours de soins et concertations territoriales – accès aux droits et aux soins des publics fragiles

Comprenant **5 fiches actions** : Faire connaître les dispositifs Communauté 360°, améliorer les réponses aux citoyens par la concertation territoriale, améliorer l'accès aux droits et aux soins des publics fragiles (+ SHUO et Soins palliatifs)

e) Information, communication et participation citoyenne

Comprenant **2 fiches actions** : Information et communication et participation citoyenne

Les 20 fiches actions issues de ces 5 thématiques représentent :

1. Valoriser les métiers de la santé et les structures du territoire
2. Valoriser le territoire auprès des professionnels ou futurs professionnels
3. Développer et structurer l'exercice coordonné sur le territoire
4. Développer et conforter la formation sur le territoire et l'accueil des étudiants
5. Intégrer les problématiques d'UFS (Urbanisme Favorable à la Santé) dans le Scot et les documents d'Urbanisme
6. Renforcer les actions de prévention à destination du public âgé
7. Prévenir les conduites addictives
8. Promouvoir la santé environnementale
9. Améliorer la prévention et le dépistage des cancers - Améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de cancers
10. Prévenir les maladies cardio-vasculaires
11. Promouvoir l'activité physique et le sport santé pour tous
12. Améliorer la prévention et la prise en charge des violences intrafamiliales
13. Améliorer la Santé Mentale et l'accès aux soins
14. Faire connaître les dispositifs Communauté 360° sur le territoire et articuler les réponses sur le territoire.
15. Améliorer les réponses aux citoyens par la concertation territoriale
16. Améliorer la prise en charge en soins palliatifs sur le territoire
17. Améliorer l'accès aux droits et aux soins des publics fragiles
18. Améliorer l'accès aux soins dentaires
19. Information et communication
20. Améliorer la participation citoyenne en santé sur le territoire

Après présentation des contenus et enjeux des fiches action, Le Pays du Centre Ouest Bretagne, en tant que coordinateur et facilitateur de la mise en œuvre des actions auprès des 5 EPCI est invité à valider les 20 fiches actions qui seront soumises ensuite au Comité de Pilotage du 21 septembre 2023 puis à la signature du Contrat Local de Santé le 13 décembre 2023.

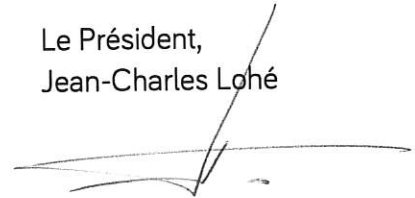
Jean-Charles Lohé, Président du Pays du Centre Ouest Bretagne, soumet aux membres du Comité syndical la validation des 20 fiches actions du prochain Contrat Local de Santé.

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Valide les 20 fiches actions qui seront soumises ensuite au Comité de Pilotage du 21 septembre 2023 puis à la signature du Contrat Local de Santé le 13 décembre 2023.

Fait à Rostrenen,
Le 26/07/2023

Le Président,
Jean-Charles Lohé

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form the name 'Jean-Charles Lohé'.